

**Compte rendu du
Conseil Municipal du Mardi 3 mars 2026**

Présents : Bernard SELLIER, Valérie DEPPE, Martine GIRARD, Régine GUE, Pierre-Julien COURNIL, Nina EYMARD, Maxime BONO

Absents excusés : Michel HENRY-MERSENNE qui donne son pouvoir à Valérie Deppe, Ludovic BENINI qui donne son pouvoir à Régine GUE, Sylvain DESBROSSES à Pierre-Julien CURNIL

Absents : Lydie LATIN

Secrétaire de séance : Valérie DEPPE

18h25 : Ouverture de séance

20h15 : Fin de séance

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 février 2026

→ Approbation à l'unanimité (soit 10 voix) du précédent compte-rendu

2) Présentation des résultats anticipés (clôture 206)

Investissement :

Le solde des réalisations de l'exercice est de 125 890,58€. Compte tenu d'un report à nouveau de -10 745,58€ et d'un RAR de -113 710,02€, l'excédent serait de 1 435,98€

Fonctionnement :

Le solde des réalisations de l'exercice est de 65 638,75€. Il n'y a jamais de RAR sur le fonctionnement. Compte tenu d'un report à nouveau de 236 604,44€, le résultat cumulé s'établirait à 318 634,67€.

Les résultats n'ayant pas été validés par la trésorerie, il n'y aura pas de délibération pour approuver le CFU lors de ce conseil, mais une présentation en sera faite ultérieurement.

3) Délibération portant sur le vote des taux

Délibération reportée au prochain conseil.

4) Délibération portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Délibération reportée au prochain conseil, en attente de la validation du CFU par la trésorerie.

5) Délibération portant sur le budget 2026

La présentation du budget a fait l'objet d'une note dédiée suite à la commission Finances qui s'est tenue le 27 février 2026.

La présentation du budget est effectuée par Emilie, secrétaire de mairie remplaçante.

Le budget est construit de la manière suivante :

Pour les dépenses (fonctionnement et investissement) :

- Postes obligatoires : annuités d'emprunt, charges de personnel, amortissement des subventions.
- Postes non obligatoires mais incompressibles : eau, carburant, électricité, maintenance, assurances, taxes foncières, taxes ONF, taxe redevance agence de l'eau, cotisations diverses (AMF, SDED,...), frais de scolarité (le nombre d'enfants ainsi que le prix par enfant sera précisé dans la note sur le budget), indemnité de fonction des élus, cotisation au Parc Régional du Vercors.

- Postes divers, selon actualité : travaux en forêt, entretien bâtiments publics et voirie, fêtes et cérémonie (repas des maires,...), concours,...

Désormais la réserve financière est isolée au compte 6188 avant qu'auparavant elle était incorporée avec le budget « voirie » au poste 615231.

Pour les recettes :

Elles sont évaluées au plus juste en fonction des réalisations de l'année précédente.

La rétribution vente immobilière est désormais considérée comme une taxe, c'est pourquoi elle est inscrite au compte 73223 et non plus au 7473 comme antérieurement.

En investissement, compte tenu des recettes par rapport aux dépenses, la DGFIP a conseillé de faire un emprunt TVA à hauteur de 90 000€, mais le plus tard possible, et un virement de la section de fonctionnement de 240 863,42€ (trésorerie disponible).

→ Approbation à l'unanimité (soit 10 voix) du budget 2026 (vote par section, dépenses et recettes séparément).

6) Délibération portant sur le pourcentage de fongibilité des crédits

Il s'agit d'une possibilité pour le maire de faire un virement de crédit de chapitre à chapitre sans avoir à recueillir préalablement l'accord du conseil, auquel il doit cependant rendre compte a posteriori.

Le taux peut être fixé par section, il était antérieurement de 7,5%.

Il est proposé de le maintenir à ce niveau pour l'année 2026, sachant qu'il pourra être modifié pour les années suivantes.

→ Approbation à l'unanimité (soit 10 voix) du taux de 7,5% pour les sections investissement et fonctionnement.